

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

« LA RÉSERVE DE L'AUBE »

Heure d'arrivée : à partir de 16h

Heure de départ : 11h

CONDITIONS D'ANNULATION :

Tout séjour peut être reporté jusqu'à 14 jours avant la date d'arrivée et reprogrammé sans frais dans les 365 jours qui suivent. Il ne sera concédé aucun remboursement en cas d'annulation pure et simple du séjour. Dans le cas d'un report de séjour, il ne pourra être réclamé aucun remboursement partiel en cas de reprogrammation du séjour à un tarif saisonnier plus avantageux. À contrario, tout séjour reporté sur une période de haute saison pourra faire l'objet d'une majoration dans le cas où la réservation initiale portait sur une période de basse ou moyenne saison. Toute annulation intervenant moins de 14 jours avant la date d'arrivée ne donnera lieu à aucun remboursement quel qu'en soit le motif ni à aucun report de séjour.

ARTICLE 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à la réservation effectuée par le client. Ces CGV sont à la disposition des clients sur notre site Internet. Toute réservation implique donc de la part du client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DE LA RESERVATION

Pour tous les clients, les logements réservés sont mis à disposition à partir de 16 heures le jour d'arrivée. Ils doivent être libérés au plus tard à 11h le jour du départ, tout dépassement de ce délai pouvant entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire au tarif public affiché.

1/ La réservation peut s'effectuer sur le site internet, par courrier, par e-mail ou par téléphone. Sauf dernière minute, ce mode de réservation fait l'objet d'une confirmation par l'hébergement. Si la réservation est effectuée sur les sites de nos partenaires, ou directement auprès d'un de

nos partenaires, aucune confirmation de l'hébergement n'est envoyée au client.

2/ Pour que la réservation soit définitive, réservation de dernière minute ou pas, le client doit obligatoirement régler le montant global du séjour (hors restauration), avant son arrivée à l'hébergement, exceptions faites pour les réservations effectuées via certains de nos partenaires.

3/ Dans tous les cas, l'organisation de la réservation (présent Article), les modalités de règlements (Article 6), ainsi que les conditions d'annulation de la réservation (Article 3) sont définies dans le contrat signé par le client et le loueur, et si tel n'est pas le cas, les conditions sont alors les mêmes que celles appliquées aux individuels et citées dans les présentes CGV.

ARTICLE 3 : ANNULATION

La facturation étant faite sur la base des prestations commandées pour la totalité du séjour, le client est invité à prêter la plus grande attention aux conditions d'annulation définies ci-après.

1/ Sont considérés comme annulation : – Le changement de dates de la réservation, – Le défaut de paiement des acomptes contractuels, – L'avertissement oral ou écrit de la non-venue du client pour des raisons personnelles, – La non-venue du client sans avertissement, – Le manquement aux règles de l'hébergement.

2/ Les annulations de tout ou partie de la réservation initiale, doivent être acceptées par écrit par l'hébergement qui, toutefois, peut sans aucun motif refuser la demande de modification des prestations. Faute d'acceptation écrite de l'établissement, la réservation est maintenue dans les termes initiaux et l'hébergement ne pourra être recherché en paiement d'une quelconque indemnité.

3/ Tout séjour réservé ou commencé à l'hébergement est dû en intégralité conformément à la réservation effectuée par le client. Il ne sera opéré aucune réduction ou remise en cas de non-venue ou de départ anticipé, à l'initiative du client, quel qu'en soit le motif (sauf exclusions ci-après, article 3).

4/ Délais d'annulation : Si l'annulation est effectuée au minimum 14 jours avant le début du séjour, le client aura la possibilité de reprogrammer son séjour dans les 365

jours. Si l'annulation intervient moins de 14 jours avant la date d'arrivée programmée (heure de midi), le client ne pourra prétendre à aucun remboursement et le paiement sera définitivement perdu.

5/ Exclusions à l'application des conditions d'annulation : – Décès d'un membre de la famille : un certificat de décès et un justificatif du lien de parenté doivent être fournis, – Hospitalisation du client, de son conjoint ou d'un enfant : un certificat d'admission de l'hôpital précisant le motif de l'admission doit être fourni, – Sinistre majeur au domicile principal du client (incendie, destruction, cambriolage) : justificatif à fournir.

ARTICLE 4 : DÉLOGEMENT

En cas de non-disponibilité de l'établissement, en cas de force majeure, de problème technique dans l'hébergement ou pour toute autre raison, celui-ci se réserve la possibilité de faire héberger totalement ou partiellement les clients dans un hébergement de catégorie équivalente ou à défaut rembourser le prix intégral du séjour. L'hébergement ne pourra être recherché en paiement d'une quelconque indemnité complémentaire.

ARTICLE 5 : PRIX

Les tarifs sont exprimés en Euros. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur le jour de la réalisation de la réservation. Les tarifs incluent la taxe de séjour. Ils peuvent être modifiés en cas de changement législatif et/ou réglementaire susceptibles d'entraîner des variations de prix tels que : modification du taux de TVA applicable, instauration de nouvelles taxes, etc. Le taux de TVA appliqué est le taux en vigueur à la date de facturation. En tout état de cause, si la réservation (nombre de chambres, et/ou de repas) s'avérait inférieur d'au moins 10% à la réservation initiale, le Client pourrait se voir attribuer de nouveaux tarifs en raison des prestations minorées.

ARTICLE 6 : MODALITES DE RÉGLEMENT

1/ Règlement : Pour les individuels comme pour les groupes, il doit être réglé directement sur le site soit à distance par téléphone, par carte

bancaire soit par virement directement sur le compte bancaire de l'hébergement. Dans le cas d'une réservation sur les sites de nos partenaires pour lesquels le paiement ne peut s'effectuer en ligne, les coordonnées de la carte bancaire sont relevées par le loueur qui s'engage à ne les utiliser qu'en cas d'annulation comme spécifié dans l'article 3 : Annulation.

2/ Défaut de règlement : A défaut de paiement à l'échéance contractuelle (au plus tard à l'entrée dans les lieux), des pénalités de retard seront dues dès le lendemain de la date d'échéance de la facture au taux de 15% l'an, appliquées au montant total TTC de la facture. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire s'élevant à 40€ HT par créance sera exigible dès le lendemain de la date d'échéance de la facture à laquelle s'ajoutera une indemnité complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais engagés en cas de recouvrement contentieux. Il est ici rappelé que tout règlement intervenant au-delà de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture est légalement considéré comme pratique abusive et pénalement réprimée. En outre, tout défaut de paiement à l'échéance contractuelle rendra exigible immédiatement la totalité des créances restant dues par le client au titre de factures émises par l'hébergement, et entraînera la modification des modalités de règlement, à savoir le client devra prépayer toute nouvelle demande de réservation et ce jusqu'au paiement total des créances dues à l'hébergement.

Il est précisé que le loueur peut aussi refuser l'accès en cas de non-paiement du solde à l'entrée dans les lieux.

ARTICLE 7 : TRANSPORT

Il est précisé que l'hébergement n'assure aucune prestation liée au transport. Il ne pourra donc en aucun cas être tenu responsable des problèmes liés au transport des clients (retard, annulation, etc.).

ARTICLE 8 : MANQUEMENTS, DÉGRADATIONS PAR LE CLIENT

Le client accepte et s'engage à utiliser les logements en bon père de famille. Aussi, tout comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre

public amènera le loueur à demander au client de quitter l'établissement sans aucune indemnité et/ou sans aucun remboursement.

1/ Dépôt de garantie :

Hébergement : À la prise de possession, il est demandé une caution de 250€ pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux biens loués ou aux objets les garantissant ou pour palier au défaut d'entretien des lieux remis à la fin de la location. Ce dépôt de garantie n'est pas encaissé immédiatement. Il est effectué une emprunte de carte bancaire. Ces dépôts sont restitués déduction faite des détériorations, des manquements ainsi que des frais de ménage. Le jour de l'arrivée, il est de la responsabilité du client d'effectuer l'état des lieux à partir du document fourni par le loueur et de signaler toute anomalie à la réception de l'hébergement immédiatement à la prise de possession par le client. Le jour du départ, un état des lieux contradictoire est réalisé, et les cautions sont rendues immédiatement si aucune dégradation ni aucun manquement au matériel et au ménage n'est constaté.

2/ Personne supplémentaire : Le client s'engage à ne pas amener de personnes supplémentaires sans l'autorisation expresse du loueur, et à ne pas sous-louer le logement. Dans le cas contraire, le loueur s'autorise à refuser la location du logement et à conserver l'acompte.

3/ Accès à la piscine et au jacuzzi : Le client s'engage à respecter le Règlement intérieur d'utilisation des prestations précitées ; en outre l'utilisation par les mineurs se fait sous l'entière responsabilité des parents ou représentants légaux.

ARTICLE 9 : ASSURANCE-DETERIORATION-CASSE-VOL

Le client certifie avoir souscrit une assurance en responsabilité civile en vue de couvrir tout dégât qui serait causé dans l'établissement durant la période de son séjour. Le client doit assurer la garde des biens et matériels apportés par lui-même. Il est notamment invité à souscrire une assurance spécifique en cas de présence de gros matériels ou de biens de valeur dans la mesure où la responsabilité de l'établissement ne pourra

être engagée en cas de détérioration ou de vol desdits biens. Le client est responsable de l'ensemble des dommages causés par lui-même et s'engage, en cas de dégradation des lieux mis à disposition, à supporter les coûts de remise en état de ces lieux. En aucun cas l'établissement ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit, en particulier l'incendie ou les vols, susceptibles d'atteindre les objets ou matériels déposés par le client à l'occasion de l'hébergement. De même, tout colis, paquet, etc. livré à l'hébergement pourra être réceptionné par l'hébergeur mais en aucun cas ce dernier ne pourra être responsable de tout incident, toute détérioration, nombre de colis incorrect, colis abîmé, tout problème de livraison. Le client s'engage en cas de problème à s'adresser directement auprès du fournisseur ou du transporteur. Le client et ses assureurs renoncent à tous recours contre l'hébergement, son personnel et ses assureurs du fait de tous préjudices directs ou indirects résultant de la destruction totale ou partielle de tous matériels, objets mobiliers, aménagements, valeurs quelconques, marchandises, ainsi que la privation ou le trouble de jouissance des locaux.

ARTICLE 10 : ANIMAUX

Les animaux ne sont pas admis dans l'hébergement. Tout client qui se présenterait accompagné d'un animal se verra refuser l'accès à l'hébergement et les conditions d'annulation de l'article 3 lui seront appliquées.

ARTICLE 11 : TABAC

Il est rigoureusement interdit de fumer dans l'hébergement sauf sur les terrasses ou cour extérieure conformément à la loi du 2 janvier 2008.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITE

La responsabilité de l'hébergement ne pourra être recherchée en cas d'évolution de la structure de quelque nature que ce soit : cession d'établissement, fermeture d'établissement... Les photos présentées sur le site internet ne sont pas contractuelles. Même si tous les meilleurs efforts

sont faits pour que les photographies, représentations graphiques et les textes reproduits pour illustrer l'hébergement présenté donnent un aperçu aussi exact que possible des prestations d'hébergement proposées, des variations peuvent intervenir, notamment en raison du changement de mobilier ou de rénovations éventuelles ou tout simplement de saison. Le client ne peut prétendre à aucune réclamation de ce fait. L'hébergement n'encourra aucune responsabilité pour tous les dommages indirects du fait des présentes, notamment perte d'exploitation, fait du tiers, fait du client ou fait de ses partenaires.

ARTICLE 13 : FORCE MAJEURE

Les obligations contenues aux présentes ne seront pas applicables ou seront suspendues si leur exécution est devenue impossible en raison d'un cas de force majeure tels que notamment : acte de puissance publique, hostilités, guerre, fait du Prince, catastrophe naturelle, incendie, inondation, grèves sans préavis... Les parties devront mettre en œuvre tous leurs efforts pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution du contrat causée par un événement de force majeure ; la partie désirant invoquer un événement de force majeure devra notifier immédiatement à l'autre partie le commencement et la fin de cet événement, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité.

ARTICLE 14 : MODIFICATION

Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment. Dans ce cas, l'hébergement transmettra les modifications au client avant le début des prestations. Dès lors, la nouvelle version des CGV s'appliquera aux relations entre les parties.

ARTICLE 15 : NULLITE PARTIELLE

La nullité d'un ou plusieurs articles des présentes CGV n'entraînera pas la nullité de l'ensemble de celles-ci. Toutes les autres stipulations des présentes resteront applicables et produiront tous leurs effets.

ARTICLE 16 : RECLAMATIONS ET LITIGES

En cas de contestation, réclamation ou désaccord sur une partie de la facture, le client s'oblige à payer sans retard la partie non contestée et à indiquer par écrit à l'établissement concerné, le motif et le montant de la contestation, dans un délai de 7 jours à compter de la date de la fin de l'hébergement. Passé ce délai, la prestation et la facturation sont considérées comme acceptées et ne peuvent donner lieu à réclamation ultérieure de la part du client. En cas de litige, et faute d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux du lieu du siège social de la société exploitant l'établissement.

ARTICLE 17 : LOI APPLICABLE

La loi applicable est la loi française.

ARTICLE 18 : ELECTION DE DOMICILE

Toutes les communications écrites entre les parties (courriers, notifications, mail...) doivent être envoyées pour l'hébergement à son adresse postale ou électronique, et pour le client à l'adresse postale ou électronique indiquées dans la réservation.

ARTICLE 19 : SERVICES COMPLEMENTAIRES

Les services proposés par l'hébergement tels que réservation de petits déjeuners, paniers repas, pétales, boissons, massages sont régis par les conditions de vente des prestataires concernés.